Association Internationale des Maires Francophones

Opérateur de la Francophonie
pour la coopération décentralisée

Réseau des élus locaux francophones et de leurs associations

• Créée en 1979 à l'initiative de Paris et Québec,

l'AIMF rassemblait 20 maires

• Aujourd'hui : 272 collectivités territoriales et associations de collectivités territoriales francophones, dans 49 pays. Cela représente plus de 130 millions d'habitants

• En 1995, lors du Sommet de Cotonou,

l'AIMF devient Opérateur direct de la Francophonie pour la coopération décentralisée

Président

Anne Hidalgo, Maire de Paris

Secrétaire général

Khalifa Ababacar Sall, Maire de Dakar

27 Membres du Bureau, les maires des plus grandes villes de l’espace francophone

Double mandat :

1. **De Solidarité**

- **Appui à la décentralisation et aux politiques d'aménagement urbain :** financement projets dans le domaine du développement urbain avec des composantes liées à la lutte ou à l'adaptation au changement climatique

2. Politique, de réflexion et de plaidoyer, avec plusieurs objectifs

- Identifier les expériences des villes francophones en développement, favoriser leur partage et leur valorisation internationale
- Renforcer l'expertise des villes francophones en matière de lutte contre les effets du changement climatique
- Consolider et porter un plaidoyer des villes francophones en développement dans différents domaines, y compris dans celui du changement climatique

I. Solidarité

4 programmes de l'AIMF

- Appui à la décentralisation et à l'autonomisation des collectivités locales
- Prévention des conflits, réconciliation, consolidation de la paix
- **Services essentiels aux populations**
- Développement et valorisation des territoires

Décentralisation et accès aux services de base : deux notions intimement liés

L'accès pour tous aux services de base est une préoccupation majeure et récurrente au sein des grandes organisations internationales. Par son caractère transversal, il est considéré comme un **moyen essentiel pour lutter contre la pauvreté, favoriser le développement et participer à la construction de villes durables.**

Respectivement en 2007 et en 2009, tous les Etats membres du conseil d'administration d'ONU-Habitat ont adoptés les **Lignes Directrices Internationales (LDI) sur la décentralisation puis celles sur l'accès aux services de base pour tous**. Il a alors été recommandé **leur mise en œuvre conjointe**, la décentralisation étant considérée comme l'outil institutionnel par excellence pour permettre l'objectif commun aux deux séries de LDI de l'accès aux services de base pour tous.

Les services de base sont avant tout des services urbains, essentiels, vitaux, indispensables pour mener une vie digne. Ils sont au centre de toute stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et de développement socio-économique.

Les LDI distinguent deux catégories de services:
- les services de base « en réseau » : l'eau potable, l'assainissement, l'énergie, les télécommunications, les transports collectifs, la collecte et le traitement des déchets. Leur aménagement suppose des infrastructures lourdes ;
- les services « socio-culturels », également essentiels ; santé, éducation et sécurité publique, etc. Ils supposent des coûts opérationnels relativement élevés.

Ces services sont complémentaires et en interaction: l'existence des premiers permet la qualité des seconds, et réciproquement. Ces services sont interdépendants et constituent le socle de la construction d'une soutenabilité urbaine irréversible.

La différence entre villes du Nord et villes du Sud ne porte pas tant sur le modèle d'organisation que sur **les rythmes et les conditions de mutualisation de ces services.**

Les villes européennes se sont structurées lentement pour évoluer vers une situation d'équilibre entre capacité propre et reconnaissance publique.

La plupart des agglomérations du Sud évoluent démographiquement et spatialement selon des rythmes bien plus élevés et dans un rapport ambivalent avec l'échelon central. En conséquence, la question de la maîtrise d'ouvrage urbaine et plus encore périurbaine devient le défi territorial majeur.

Depuis 1990, l'AIMF est dotée d'un fonds de coopération, qui permet de réaliser des projets d'équipement urbain.

Un des axes des investissements du Fonds de coopération de l'AIMF est l'appui aux services essentiels.

Dans les dernières années, ce volet est devenu le premier poste d'investissement avec 40% du budget d'investissement de l'association qui y est dédié.

En 2015, une trentaine de projets est en cours de réalisation, sur l'ensemble des zones géographiques francophones.

Le budget investi en 2015 dans les projets urbains a été de plus de 4 Millions d'euros, dont 55% de fonds propres et le complément obtenu auprès des partenaires s'étant solidarisés.

Deux principes clés des projets soutenus par l'AIMF : soumission volontaire, co-financement de la ville bénéficiaire, la maitrise d'ouvrage communale.

L'évolution des projets du Fonds de Coopération

- Les thèmes et les problématiques auxquelles sont confrontées les villes n'ont pas sensiblement changées
- Le périmètre et la dimension des projets en revanche ont évolués : nous sommes passé de projets d'investissement ponctuels, à des projets plus complexes, qui s'inscrivent dans une démarche territoriale (avec notamment des associations nationales des villes qui aident les villes plus petites dans l'ingénierie de projet) et qui sont l'aboutissement de processus participatifs.
- Les capacités de maitrise d'ouvrage des collectivités ont augmenté et aujourd'hui nous trouvons des collectivités qui gèrent des grands financements de bailleurs internationaux. Ce qui est lié également à un changement de position progressive des bailleurs …
- Mais dans ce sens il y a encore beaucoup à faire : c'est notre engagement et notre mandat.

Quelques exemples de projets de coopération dans le domaine des services essentiels et de l'adaptation au changement climatique qui donnent une idées de cette évolution

CASABLANCA – Maroc

Alimentation en eau potable et assainissement d'un quartier informel
Réhabilitation et création d'infrastructures d'eau et d'assainissement + sensibilisation de la population sur les usages de l'eau et de l'assainissement (environnement, clientélisation et prévention de la fraude). En parallèle, actions de l'État et de la Municipalité pour l'amélioration du cadre bâti et la régularisation des habitants (foncier).

Pop. bénéficiaire : 55 000 hab.
Budget : 1.2 million € (soit 10% du programme sur le quartier de Lahraouiyine nord)
Mise en œuvre : 2011-2014
Partenaires : Agences de l'eau Adour Garonne et Seine Normandie, Bordeaux, Les Mureaux, AIMF.

Lydec ليدك

المملكة المغربية
عمالة مقاطعات
مولاي رشيد

Royaume du Maroc
Préfecture des Arrondissements
de Moulay Rachid

عملية لهراويين الشمالية
Opération Lahraouiyine Nord

- Travaux réalisés dans le cadre du programme national de l'INDH avec l'aide et le financement du Comité Préfectoral pour le Développement Humain, de la Commune Urbaine de Casablanca, de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF), de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, de la Ville de Bordeaux et de la Ville des Mureaux.
- Le délai des travaux est estimé à 21 mois.

- أشغال منجزة في إطار البرنامج الوطني للمبادرة الوطنية للتنمية البشرية بمساعدة و تمويل من اللجنة الإقليمية للتنمية البشرية، و الجماعة الحضرية للدار البيضاء، و الجمعية الدولية للعمداء الفرنكوفونيين (AIMF)، و وكالة الماء سين نورماندي، و وكالة الماء أدور غارون لمدينة بوردو و مدينة مورو.
- أجل الأشغال يقدر في 21 شهرا.

Pour mieux vous servir, nous poursuivons nos investissements.

لخدمتكم أفضل، نواصل إستثماراتنا.

Nous vous prions de nous excuser pour la gêne occasionnée par ces travaux.

نعتذر لكم عن الإزعاج الناتج عن الأشغال

Travaux difficiles en raison de l’étroitesse des rues

Mission de médiation

BANGANGTE – Cameroun
Maîtrise d'ouvrage durable des services d'eau et d'assainissement (MODEAB)
Réhabilitation et création d'infrastructures d'eau et d'assainissement et renforcement durable des services techniques locaux. Pour le volet assainissement, les latrines écologiques qui permettent la fertilisation des sols à partir de l'urine hygiénisée, ont été introduites au Cameroun pour la première fois. Les résultats encourageants rendent cette solution technique reproductible à plus large échelle.

Projet primé :
> Prix d'Excellence des Nations Unies pour le Service Public (2014)
> Prix national FEICOM (Cameroun) des Meilleures pratiques de développement local (2012)
Pop. bénéficiaire : 200 000 hab.
Budget : 1.3 million €
Mise en œuvre : 2011-2014
Partenaires : Ville de Bangangté, Fondation Véolia, SIAAP, Agence de l'eau Seine Normandie, AIMF

Quelques réalisation dans le domaine de l’accès à l’eau

Remise du Prix des Nations Unies

VIENTIANE – Laos

Structuration et gestion de la filière de boues de vidange à Vientiane

Conception et construction d'un site de traitement des boues de vidange, qui permette l'amélioration des conditions sanitaires dans la ville de Vientiane et le développement d'une filière économique locale à travers la vente du produit final en foresterie comme en agriculture (revalorisation des caractéristiques physiques et biochimiques des sols). Ce projet innovant au Laos a également des conséquences mesurables en termes d'atténuation des effets du changement climatique.

Pop. bénéficiaire : 750 000 hab.
Budget : 1 250 000 €
Mise en œuvre : 2015 - 2018
Partenaires : Ville de Vientiane, SIAAP, Agence de l'eau Seine Normandie, AIMF

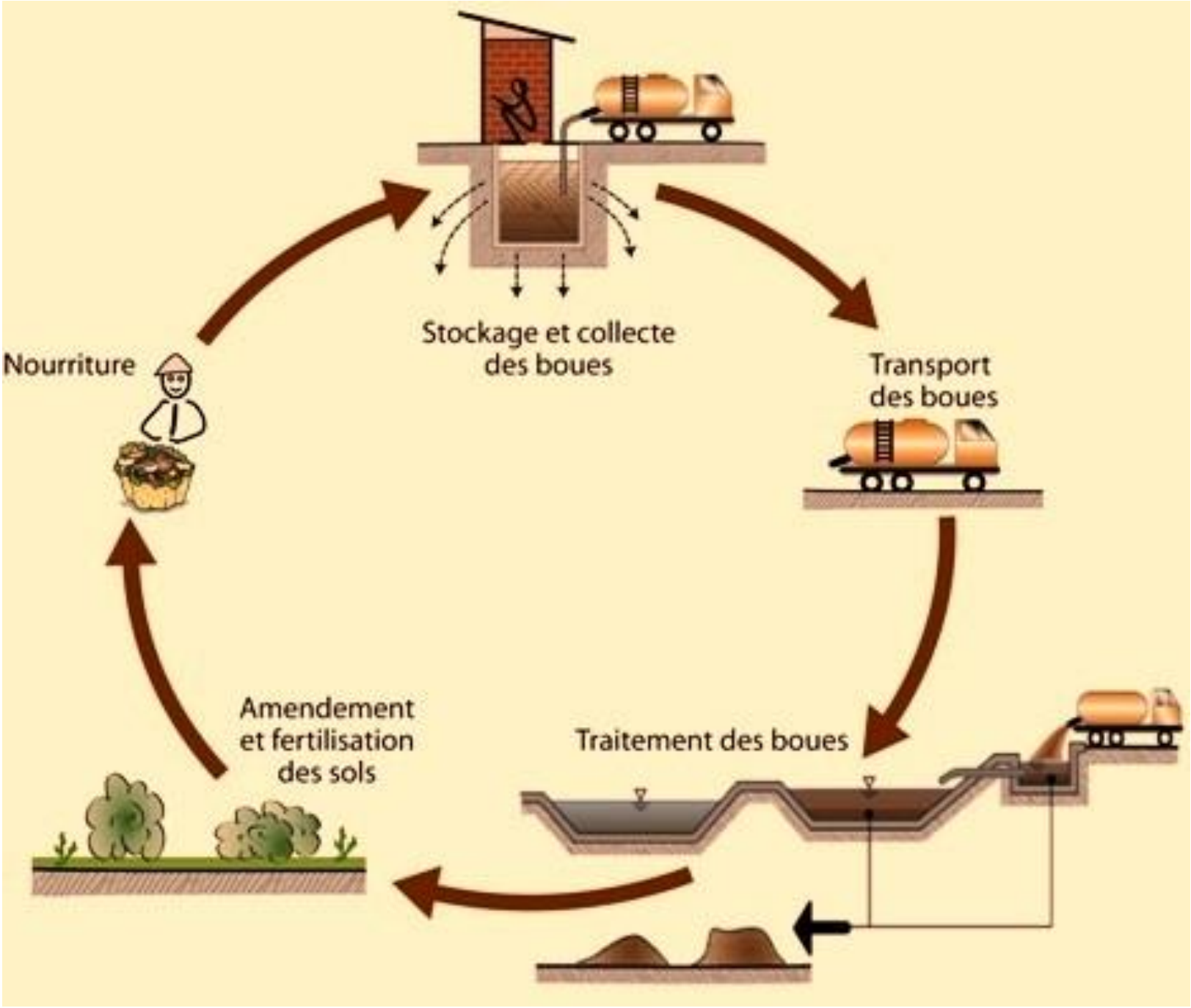
Stockage et collecte
des boues
Transport
des boues
Traitement des boues
Amendement
et fertilisation
des sols
Nourriture

Action du projet	Effet	Quantification
A - Production d'humus		
Atténuation		
Adaptation	Diminution de la production et de l'importation d'engrais chimique Restructuration des sols pour une meilleure fertilité Promotion de bonnes pratiques agricoles	
		800 m3 /an d'humus produit et utilisé par les cultivateurs locaux
B - Humification des boues de vidange		
Atténuation	Blocage du processus de méthanisation des boues de vidange	
		Réduction de 90 000 m3/an de biogaz émis
C - Réduction des distances de transport des boues		
Atténuation	Réduction de la consommation d'énergie fossile et production de gaz d'échappement	
		Réduction de 38 000 L/an de diesel brulé

Prévention des risques naturels : assainissement pluvial

PRAIA – Cap Vert
Amélioration durable de l'environnement et des conditions de vie du quartier de Vila Nova (ADE-CV Vila Nova).
Le versant de Vila Nova, un des quartiers le plus défavorisé de la capitale, est caractérisé par de fortes pentes et par une absence d'infrastructures d'assainissement pluvial. Cela se traduit par un écoulement violent, provoquant ainsi une érosion accélérée des sols et des inondations dans la partie basse du quartier. Dans l'objectif d'améliorer durablement les conditions de vie des habitants du quartier et de minimiser les risques physiques et environnementaux, en particulier dans la saison des pluies, trois axes d'intervention ont été identifiés : drainage des eaux de pluie, branchements individuels au réseau d'assainissement, accompagnement social.

Pop. bénéficiaire : 150 000 hab..
Budget : 590 000 €
Mise en œuvre : 2015-2017
Partenaires : Agence de l'eau Rhin Meuse, Ville de Praia, SIAAP, AIMF

Saison des pluies, vue du fleuve et du quartier Vila Nova

Travaux sur un canal secondaire

Travaux d’assainissement sur un canal secondaire

Efficacité énergétique, construction durable

KANANGA –RDC
Construction durable pour la Maison de la Culture de Kananga

Construction et programmation du plus important équipement culturel municipal, avec comme objectif final de contribuer à l'épanouissement de la population et à un meilleur vivre ensemble, tout en promouvant le patrimoine culturel au niveau local, national et international. Cette commande publique locale est l'occasion de mettre au cœur du projet architectural une conception économe en énergie et utilisant les matériaux locaux, approche innovante au niveau de la Mairie.

Pop. bénéficiaire : 200 000 hab.
Budget : 280 000 €
Mise en œuvre : 2015-2017
Partenaires : Ville de Kananga, AIMF.

Reboisement

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO - Kolwezi
Reboisement de la ceinture verte de la ville de Kolwezi et des espaces verts
L'exploitation minière et la coupe de bois exercent une pression forte sur l'équilibre environnemental et climatique de la ville urbano-rurale de Kolwezi. Pour y faire face, le Plan de développement de la ville a identifié le reboisement comme prioritaire. Ce projet a été élaboré de façon tripartite et participative (Mairie, société civile, secteur privé).

Pop. bénéficiaire : 560 000 hab.
Budget : 126 000 euros
Mise en œuvre : 2016-2017
Partenaires : Mairie de Kolwezi, AIMF.

Exploitation minière industrielle et artisanale

Braises et bois de chauffe

Pépinière communale

Energie durable

CAMEROUN

Femmes et énergie durable – Mobilisation du réseau des femmes maires du Cameroun

Ce projet a émergé de la rencontre du 17 avril 2015 sur l'accès à l'énergie, organisée à la Mairie de Paris. Le projet prévoit le soutien à la structuration et au renforcement du Réseau des femmes élues du Cameroun, en particulier dans le domaine du développement durable et de l'énergie et la mise en œuvre d'actions pilotes dans le domaine de l'énergie durable dans les villes mobilisées, ayant à leur tête des femmes maires.

Pop. bénéficiaire : Population de 17 communes du Cameroun
Budget : 1.7 million d'euros
Mise en œuvre : 2016-2019
Partenaires : AIMF ; recherche de partenaires en cours.

1. Volet renforcement du REFELA-CAM

2. Volet Actions pilotes sur l'énergie durable

Activité 2.1 : Les deux projets les plus avancés dans leur élaboration se situent villes de Bangangté et de Fokoué, respectivement départements du N'dé et de la Menoua, dans la région de l'Ouest.

Ces deux projets sont complémentaires et abordent les questions suivantes :

- l'**accès** à l'électricité : réseau éclairage public, éclairage solaire (BGT et Fokoué)
- la **production** : petite centrale hydro-électrique (BGT)
- les aspects de **gouvernance** de ces services au niveau local (maintenance, organisation des services techniques, mutualisation à travers l'intercommunalité) (BGT et Fokoué)

Activité 2.2 : Organisation de sessions de restitution des résultats de ces projets en présence des autres membres du réseau. Les cas pratiques seront la base des sessions de formation.

Le choix de concentrer les actions pilotes dans une même région, permet d'approfondir l'aspect territorial de l'approche et la mutualisation des services au niveau local.

Les autres villes membres du REFELA – CAM pourront ainsi échanger sur une démarche « exportable » au niveau de l'ensemble des territoires du Cameroun, les élues femmes du Cameroun provenant de toutes les régions du pays.

Réunion du REFELA-CAM à Paris, 17 avril 2015

II. Mandat politique, de réflexion et de plaidoyer

Sur les questions de changement climatique l'AIMF s'est fortement mobilisée depuis 2 ans avec l'organisation de travaux préparatoires, qui ont permis d'améliorer la connaissance des pratiques et des attentes de nos membres :

Travaux de la Commission permanente « développement durable » portés par la ville de Lausanne

- ***Février 2014*** *– Abidjan, Séminaire « Vers des politique publiques plus durables »*
- ***Septembre 2014*** *– Lausanne, « L'atténuation des effets et l'adaptation des villes au changement climatique »*
- ***Mars 2015*** *– Nouakchott, Séminaire « Le diagnostic des risques liés au changement climatique »,*

Démarche régionale d'indentification des besoins et d'échanges d'expériences

Mai 2014 *– Questionnaire envoyé aux villes membres pour recenser leurs pratiques, positions et problématiques*

Juin 2014 *– Douala, Séminaire régional « Les villes d'Afrique centrale et le changement climatique »*

Juin 2014 *– Ouahigouya, Séminaire Burkina-Cote d'ivoire « Le rôle et la place des élus locaux dans la lutte contre les changements climatiques*

Mai 2015 *– Hué Vietnam. Séminaire régional : changement climatique et patrimoine urbain*

Prises de position des maires francophones et résultats de leur valorisation

- ***Novembre 2014 – Kinshasa,*** *Journée « Climat » lors de l'AG de l'AIMF - Travaux préparés par une équipe d'universitaires sénégalais ; Adoption de la Déclaration de Kinshasa des Autorités locales francophones sur la lutte contre le changement climatique*

- ***17 avril 2015 –*** *Paris, rencontre des maires sur l'énergie : Appel des Maires des capitales et des grandes villes africaines pour une électrification durable de l'Afrique (réunion à l'invitation de la Présidente de l'AIMF et de Jean-Louis Borloo, Président de la fondation Energies pour l'Afrique)*

- ***Septembre 2015 –*** *Dakar, séminaire « Pays du Sud face aux enjeux du changement climatique : l'exemple innovant de l'Etat du Sénégal et de ses villes ». Organisé par l'AIMF en partenariat avec l'Association des Maires du Sénégal, sous le Haut parrainage du Président Macky Sall. Le président du Sénégal, qui est en ce moment président de la Francophonie, s'est engagé à porter le débat sur le rôle des collectivités locales dans la lutte contre le changement climatique lors de la COP21*

- ***Octobre 2015*** - ***La Résolution de la Conférence ministérielle de la Francophonie sur les enjeux de la COP 21,*** *adoptée lors de sa 31ème session tenue à Erevan les 10 et 11 octobre 2015, reconnaît le rôle des AL :*

« Soulignant que les territoires urbains et les autorités locales sont un échelon d'intervention essentiel, pertinent et efficace pour la lutte contre les changements climatiques et encourageant les États et gouvernements membres à continuer à travailler de concert avec les autorités locales pour faire face à ce défi ».

Partenaire d'ICLEI pour améliorer la visibilité des villes francophones dans les réseaux de villes sur le climat (partenariat signé en décembre 2014)

Préparation en vue de la COP21

4 décembre 2015 : journée des 1000 maires

Les maires francophones seront présents au sein de l'espace des négociations avec plusieurs évènements.

Mise en place d'un

Groupe de Plaidoyer « ville durable, ville pour tous »

Dans le cadre du **partenariat stratégique signé avec l'UE, pour la période 2015-2020**, en vue d'améliorer l'environnement des autorités locales et renforcer la prise en compte de leurs problématiques tant au niveau national qu'international.

Thématique 1. Services essentiels

Thématique 2.

Rôle des autorités locales face au défi climatique

Résultats attendus

- Soutenir les stratégies et les démarches de plaidoyer des autorités locales, en vue de les faire aboutir.
- Faire évoluer les dispositions législatives, règlementaires, financières et les pratiques en vue de libérer le potentiel d'action des autorités locales.
- Améliorer la prise en compte des positions des autorités locales dans les négociations sur les changements climatiques, l'agenda mondial du développement, la conférence Habitat III et les nouveaux objectifs stratégiques du développement.

Une variété d'actions pour élaborer et porter des plaidoyers.

- Etudes et diagnostics
- Production de documents de vulgarisation des résultats
- Echanges réguliers entre les personnes impliquées dans le groupe de plaidoyer (outils internet)
- Tenue de rencontres de groupes de plaidoyer qui associent autorités locales, parlementaires, représentants des Etats centraux, journalistes…
- Rendu annuel en Assemblée générale de l'AIMF auprès de l'ensemble des membres intéressés
- Mobilisation forte des villes et associations de villes impliquées pour alimenter et porter la démarche

Une implication forte des villes ou associations de villes présidentes et vice-présidentes, véritables « pilotes » de la démarche.